

Le 24 avril 1509, après Pâques, à Châlon, en l'hôtel de l'auditoire du Châtelet et en présence de nobles seigneurs Philibert de la Baume, seigneur de Rate et Philibert du Mex, seigneur d'Aullegny et d'Epoisses, Jeanne de Beauffremont, de l'autorité de noble et puissant seigneur Jean de Lugny, conseiller du Roi, son bailli et maître des foires de Châlon, son mari, cède et vend aux vénérables religieux, prieur et couvent des Chartreux de Dijon tout ce qui lui appartient dans la terre et seigneurie de Bey-lez-Châlon, tant en justice haute, moyenne et basse, hommes, femmes, cense, rentes, étangs, gélines, prés, terres, bois, etc. Tous les hommes de ladite seigneurie de Bey, que l'on faisait aller auparavant au guêt et garde de Montcoy en seront quittes et francs à perpétuité.

Le 27 avril 1509, la même Jeanne de Beauffremont vendit, sous grâce de réachat, auxdits Chartreux, la terre et seigneurie de Montcoy que ceux-ci possédaient encore, en 1522, année où ils firent refaire le terrier de la partie de cette seigneurie, située au lieu et finage de Bey.

Dans un terrier de 1534, il est ainsi parlé de Montcoy : « La maison et châtel dudit Montcohet a trois pans de maison, un colombier, une grosse tour carrée, le tout couvert de tielle, cloux et fermée de murailles et faulces brayes faites de carrons, à l'entour d'icelle foussoyée d'un grand foussé et d'un moyen foussé, une grande bassecour, en laquelle est élevée une grange grande et spacieuse, couverte de paille, et une autre pour tenir les grangiers, couverte de paille ; à l'entrée duquel châtel a un grand pont dormant et un pont-levis. » La maison forte de Montcoy est de franc-aleu, avec justice haute, moyenne et basse ; les villages retrayants sont : Montcoy, la Ville-du-Bois, Bey, Planches, Perrigny, Montagny, Tirechat, Foiçhaut, etc. Tous doivent guêt et garde, le cure-